



## Projet agrivoltaïque de Rau

Forum d'information n°2 – Compte-rendu

Salle du Clos des Sœurs, mercredi 13 novembre 2024

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Les participants</b> .....	4
<b>3. Synthèse des éléments présentés et des échanges</b> .....	5
<b>4. Conclusion et prochaine étape</b> .....	11
<b>5. Contacts</b> .....	12
<b>6. Annexes – Les affiches présentées</b> .....	13

## 1. Préambule

### **Le contexte**

Spécialisée dans le développement d'énergies renouvelables, la société Verso Energy étudie depuis 2023 la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Montans.

A la suite d'une première présentation du projet au Conseil municipal de Montans en février 2023, les études environnementales, techniques et agricoles ont débuté sur une zone initiale de 120 hectares. Cette zone a été réduite à 27,7 hectares au cours des études et de la prise en compte de différents enjeux et zones sensibles. Durant toute l'année 2024, le site a continué à être étudié de manière approfondie.

Pour assurer un accès à l'information à l'ensemble des habitants, Verso Energy a fait appel à l'agence Demopolis Concertation, spécialisée en communication publique et en concertation, afin de mettre en place une démarche d'information et de dialogue à l'automne 2024.

Une première lettre d'information, présentant les grandes lignes du projet, a ainsi été distribuée en octobre 2024 dans les communes de Montans et Técoü. Ce document invitait également les habitants à participer à deux forums d'information. Le premier s'est déroulé le 16 octobre 2024, permettant de présenter le projet et de recueillir les premières impressions des participants. Le second s'est déroulé le 13 novembre 2024, et s'est focalisé sur les mesures d'accompagnement du projet et la séquence ERC. Il a fait l'objet d'échanges dont les principales conclusions sont rapportées ici.

### **Les objectifs du forum**

Le forum du mercredi 13 novembre 2024 s'est tenu à la salle Le Clos des Sœurs de Montans, de 18h à 20h00, et avait pour objectifs de :

- 1) Présenter la dernière version du projet agrivoltaïque de Rau ;
- 2) Échanger sur les énergies renouvelables, les enjeux de l'agrivoltaïsme ainsi que la séquence ERC et les mesures d'accompagnement ;
- 3) Rencontrer Verso Energy et échanger, pour répondre aux questions des habitants.

## 2. Les participants

**Le forum d'information a rassemblé 7 personnes, dont 3 élus et des habitants de la commune de Montans.**

Les équipes de Verso Energy et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

### **Verso Energy**

- Monsieur Guillaume TEULIERES, Responsable développement Sud-Ouest
- Monsieur Eddie GERAZ, Responsable territorial agricole
- Monsieur Dimitri GOLZIO, Ingénieur développement
- Monsieur Shani STRAUSS, Ingénieur développement
- Monsieur Jean-Noël ALQUIER, Partenaire développement

### **Demopolis Concertation :**

- Madame Lorette HAFFNER, Associée et Cheffe de projet
- Madame Anaëlle RAPET, Consultante confirmée concertation

### 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Ce forum s'est tenu sous un format portes ouvertes. Les participants étaient invités à visiter librement la salle dans laquelle étaient exposées des affiches d'information sur le projet de Rau et son développement.

L'ensemble des avis, questions et suggestions recueillis pendant le forum étaient pris en note par l'équipe de Demopolis Concertation. Les équipes de Verso Energy et Demopolis Concertation se tenaient à disposition pour échanger et répondre.

#### 3.1 Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors du forum sur le site Internet du projet de Rau (<https://www.projet-agrivoltaïque-de-rau.fr/>) dans la rubrique « La documentation », ainsi qu'en annexe au présent compte rendu :

- La présentation du développeur Verso Energy ;
- La présentation de ce qu'est l'agrivoltaïsme ;
- Les chiffres-clés, le calendrier et la zone d'étude du projet ;
- Les bénéfices du projet ;
- Les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque ;
- Les réponses aux premières questions ;
- La séquence ERC et son application sur le projet de Rau ;
- Les mesures d'accompagnement et les retombées pour le territoire.

#### 3.2 Vos questions et remarques sur le projet

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés. **Retrouvez ci-après la retranscription des échanges, répartis par thématique abordée.**

##### a. Sur Verso Energy et les porteurs du projet

**Question d'un participant :** « *Qui est le porteur de projet ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Verso Energy porte le projet avec l'exploitant et le propriétaire des terres. Le développement du projet est un travail entre ces acteurs, notamment avec l'exploitant pour construire un projet agricole cohérent, en synergie avec la production d'énergie solaire.

**Question d'un participant :** « Êtes-vous une entreprise locale ? »

**Réponse de Verso Energy :** Nous avons un ancrage local à travers Jean-Noël ALQUIER qui connaît très bien le territoire. Cependant, l'entreprise est nationale, le siège est à Paris et notre agence la plus proche est celle de Toulouse. Nous développons des projets dans toute l'Occitanie.

**Question d'un participant :** « Avez-vous beaucoup de projets en France ? »

**Réponse de Verso Energy :** Verso Energy est une entreprise récente, nous avons à ce stade un projet de panneaux flottants en cours de construction et des prototypes expérimentaux en cours de développement pour des constructions au deuxième semestre 2025. Mais nous avons de nombreux projets en cours de développement.

**Question d'un participant :** « Qui sont les agriculteurs concernés ? »

**Réponse de Verso Energy :** L'exploitant est Adrien Robert et le propriétaire est Nicolas Dubousquet.

## **b. Sur le lancement et montage du projet**

**Question d'un participant :** « C'est le propriétaire qui a demandé à faire ce projet ? »

**Réponse de Verso Energy :** Verso Energy porte le projet en partenariat avec le propriétaire et l'exploitant. Dans le cas présent, c'est nous qui avons démarché l'agriculteur afin de lui en présenter l'opportunité.

**Remarque d'un participant :** « Il y a beaucoup de projets ici mais celui-ci me semble bien, je le soutiens, notamment pour sa situation : à côté du projet de méthanisation, d'usine de béton et d'aire d'accueil des gens du voyage. »

**Remarque d'un participant :** « C'est bien, il faut évoluer, avancer, ce type de projet est bien mieux que l'usine de béton en tous cas ! »

## **c. Sur l'évolution de l'exploitation**

**Question d'un participant :** « L'activité agricole continue-t-elle sous les panneaux ? »

**Réponse de Verso Energy :** Un projet agrivoltaïque implique nécessairement le maintien d'une activité agricole sur les parcelles concernées. En cas de non-

respect de la réglementation, le projet peut être démantelé. Il y a cependant une bande non cultivée de 50cm de part et d'autre des rangées de pieux.

**Question d'un participant :** « *L'agriculteur peut-il travailler entre les rangées de panneaux ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Oui, l'objectif est d'impacter le moins possible le travail de l'agriculteur. Les espacements sont optimisés pour correspondre aux mieux aux outils de travail et aux productions choisies. Par ailleurs, sur les zones d'implantation des panneaux solaires, la production doit se maintenir à au moins 90% de la production des zones témoin.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que l'agriculteur va retirer son pivot ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Oui, ce sera nécessaire pour la mise en place du projet.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que l'agriculteur va devoir arrêter l'irrigation ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Un arrêté empêche déjà de recharger l'eau du lac lors des périodes de sécheresse. Nous allons donc partir sur de la production de cultures sèches.

**Question d'un participant :** « *Comment vérifier que l'agriculteur exploite toujours après la mise en route du projet ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Sur les 5 premières années, la Chambre d'Agriculture va vérifier tous les ans que la production se maintient à au moins 90% de la production des zones témoin. Par la suite, ces contrôles auront lieu tous les 3 ans.

**Question d'un participant :** « *Que se passe-t-il si l'agriculteur arrête son activité ?* »

**Réponse de Verso Energy :** En cas de changement d'exploitant agricole, la durée pendant laquelle l'exploitation de l'installation agrivoltaïque se poursuit sans agriculteur actif ne peut excéder dix-huit mois. La chambre d'agriculture du Tarn pourra nous accompagner dans cette démarche en mettant à disposition un point info installation transmission, faisant le lien entre cédant et repreneur. Si aucun agriculteur n'a été trouvé passée cette période, le parc peut être démantelé.

#### **d. Sur les éléments techniques du projet**

**Question d'un participant :** « *Quelle est la durée de vie des panneaux ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Les fabricants offrent généralement une garantie de performance sur 25 ans, assurant que le panneau conservera 80 à 90 % de sa

capacité initiale à la fin de cette période. Les panneaux continuent à produire de l'électricité au-delà de 30 ans, mais leur rendement diminue progressivement.

**Question d'un participant :** « Où passeront les câbles ? »

**Réponse de Verso Energy :** Les câbles passeront tout d'abord sous les tables, de panneau en panneau, puis ils seront enfouis sous terre.

**Question d'un participant :** « Où sera située la bâche à incendie ? »

**Réponse de Verso Energy :** Il y en aura 2 sur le parc : une sur la partie Nord et une sur la partie Sud.

### e. Sur le dimensionnement du projet et des panneaux

**Question d'un participant :** « À quelle hauteur se situent les panneaux ? »

**Réponse de Verso Energy :** À l'horizontale, ils seront à 3 mètres de hauteur.

**Question d'un participant :** « Quel est l'écart entre les rangées de panneaux ? »

**Réponse de Verso Energy :** Il y a 15 mètres entre les rangées. Cette distance a été déterminée avec l'exploitant en fonction de ses outils.

**Question d'un participant :** « Quel est le taux d'occupation des panneaux comparé à la surface de la parcelle ? »

**Réponse de Verso Energy :** Légalement, le taux d'occupation doit être inférieur à 40%. Sur ce projet, nous sommes à 30%.

**Question d'un participant :** « Quelles sont les fondations qui permettent de faire tenir les pieux ? »

**Réponse de Verso Energy :** Il y a plusieurs solutions possibles. Les études géotechniques à la suite de l'obtention du permis de construire permettront de déterminer, selon la portance du sol, les solutions techniques pour les pieux. Ce sont généralement des pieux battus : les pieux sont enfoncés dans le sol à une profondeur optimale mais ne nécessitent aucun ancrage ou fondations supplémentaires.

### f. Sur l'utilisation des trackers

**Question d'un participant :** « Est-ce que les panneaux bougent ? »

**Réponse de Verso Energy :** Les panneaux peuvent pivoter pour changer d'inclinaison.

**Question d'un participant :** « L'inclinaison des trackers est-elle automatique ? »

**Réponse de Verso Energy :** Automatiquement, les trackers vont suivre le soleil. Cependant, l'exploitant agricole peut piloter les trackers selon ses besoins notamment lors du passage d'outils d'exploitation. Lors d'épisodes pluvieux, les panneaux vont s'incliner au maximum à la verticale pour éviter tout impact de ruissellement sur les cultures et les parcelles.

**Question d'un participant :** « Est-ce que vous avez d'autres scénarios de positionnement des trackers ? »

**Réponse de Verso Energy :** Nous avons un autre scénario avec un espacement plus petit entre les rangées. Cependant, nous l'avons écarté, car il ne correspondait pas aux outils de l'exploitant.

**Question d'un participant :** « Comment se pilotent les trackers ? »

**Réponse de Verso Energy :** Les trackers se pilotent à distance grâce à une application sur téléphone. Ils prennent 15 minutes pour changer de position.

### **g. Sur l'entretien et la maintenance**

**Question d'un participant :** « C'est un fermier ou l'exploitant agricole qui s'occupera de ces terres ? »

**Réponse de Verso Energy :** C'est l'exploitant agricole avec qui nous avons signé un contrat.

**Question d'un participant :** « Qui s'occupe de l'entretien et de la maintenance ? »

**Réponse de Verso Energy :** L'entretien des panneaux et de la structure, ainsi que la maintenance, est à la charge de Verso Energy. L'obligation de l'exploitant sera de veiller à ce qu'il n'y ait pas de contact entre une adventice et le panneau. L'entretien sous la structure est à la charge de l'exploitant.

### **h. Sur l'organisation des forums**

**Remarque d'un participant :** « Ce type de réunion présente un très bon format, cela permet aux gens de venir 5 ou 20 minutes s'ils manquent de temps, nul besoin d'être coincé et de s'ennuyer pendant 2 heures ! »

**Remarque d'un participant :** « Bravo pour la rédaction du précédent compte rendu, c'était très bien. »

## **i. Sur le calendrier et la suite du projet**

**Question d'un participant :** « *Pour quand est prévue l'implantation ?* »

**Réponse de Verso Energy :** L'installation devrait se faire en 2027 ou 2028.

**Question d'un participant :** « *Pourquoi le projet prend-t-il autant de temps ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Le projet est long principalement à cause de délais incompressibles d'études. Il faut notamment une année minimum pour l'étude écologique, qui réalise un inventaire faune-flore sur les 4 saisons.

**Question d'un participant :** « *Avez-vous déjà prévu des compensations biologiques dans le cadre de la séquence ERC ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Pour le moment non, nous n'avons pas d'éléments à compenser. Mais nous restons ouverts à cette possibilité si les bureaux d'études nous font des retours en ce sens.

**Question d'un participant :** « *Est-ce que nous pourrions visiter le parc une fois construit ?* »

**Réponse de Verso Energy :** Oui, des visites seront organisées dans le cadre des mesures d'accompagnement.

## 4. Conclusion et prochaine étape

Les équipes de Verso Energy et Demopolis Concertation vous remercient à nouveau pour votre participation et restent à votre disposition tout au long de la démarche.

Vous pouvez poser vos questions et partager vos remarques sur le fil de discussion du site Internet dédié au projet agrivoltaïque de Rau :

<https://www.projet-agrivoltaïque-de-rau.fr/>

## 5. Contacts

### **Verso Energy :**

**Guillaume TEULIÈRES**

Responsable développement Sud-Ouest

[g.teulieres@verso.energy](mailto:g.teulieres@verso.energy)

**Alexandre DUPUIS**

Responsable territorial agricole

[a.dupuis@verso.energy](mailto:a.dupuis@verso.energy)

**Dimitri GOLZIO**

Ingénieur développement

[d.golzio@verso.energy](mailto:d.golzio@verso.energy)

**Shani STRAUSS**

Ingénieur développement

[s.strauss@verso.energy](mailto:s.strauss@verso.energy)

### **Demopolis Concertation :**

**Anaëlle RAPET**

Consultante confirmée

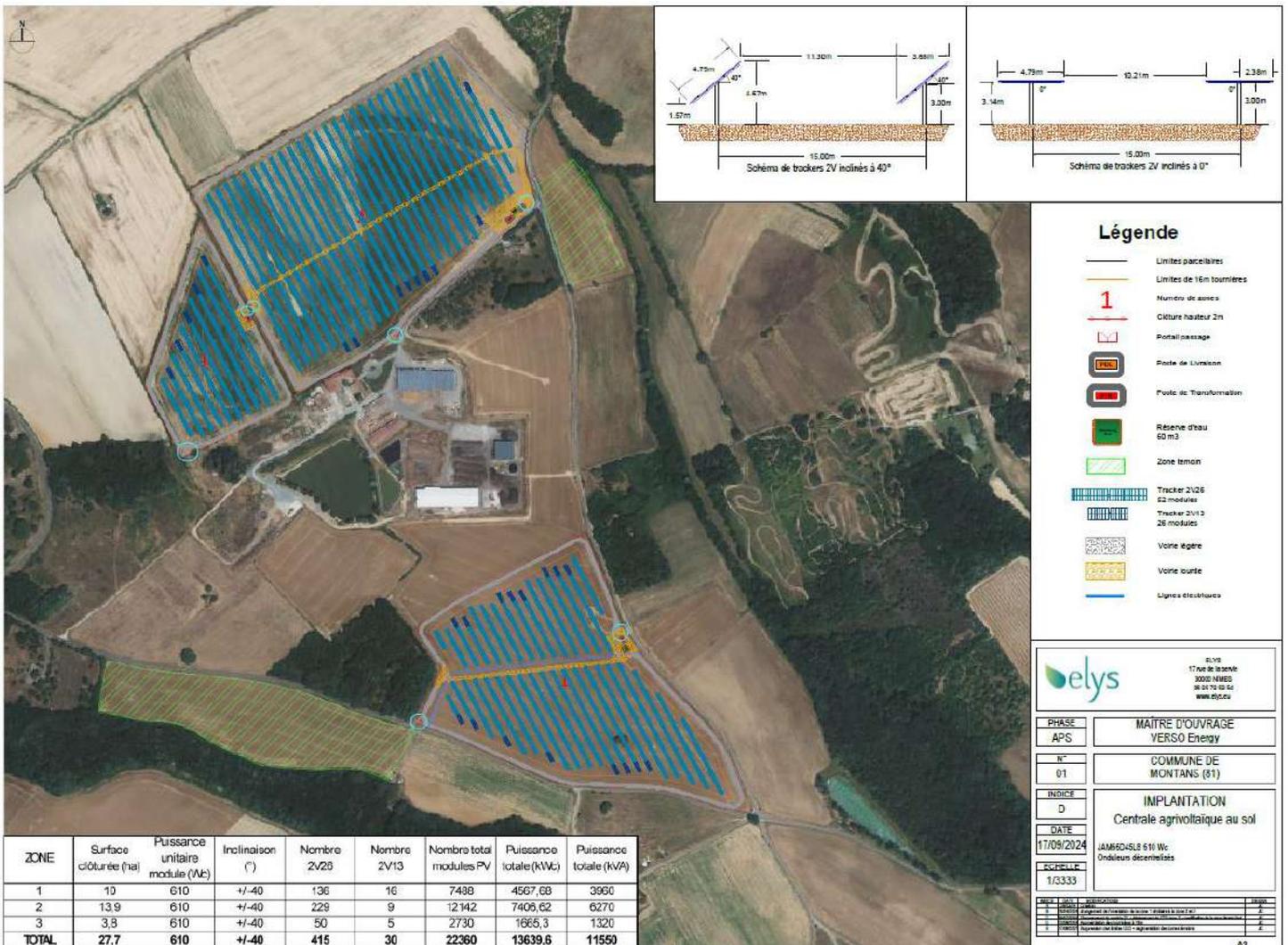
[anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr](mailto:anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr)

**Maxence LOGEIS**

Consultante

[maxence.logeais@demopolis-concertation.fr](mailto:maxence.logeais@demopolis-concertation.fr)

## 6. Annexes – Les affiches présentées



## Qui est Verso Energy ?

Verso Energy regroupe plus de 50 collaborateurs, à Paris et en région, pour accompagner les projets de territoire. L'entreprise développe des projets solaires, hydrogènes, carburants de synthèse et stockage par batterie.

### Verso Energy contribue activement à écrire cette nouvelle page de la transition énergétique.

Notre mission ? Rendre possible un mix énergétique décarboné et compétitif comportant une forte proportion d'énergies renouvelables.

L'entreprise développe des projets solaires de 4 types (solaire au sol, agrivoltaïsme de culture, agrivoltaïsme d'élevage, solaire flottant) sur tout le territoire.



### Verso Energy en chiffres

**35**

Projets

**1,5 GW**

en développement

**50**

collaborateurs expérimentés

### Nos ambitions et valeurs en matière d'agrivoltaïsme

- > Coconcevoir, avec les acteurs locaux, des projets ambitieux et vertueux
- > Créer et partager de la valeur à l'échelle des parcelles, de l'exploitation et du territoire
- > Répondre à un défi agricole, environnemental et énergétique
- > Mettre en place des solutions agrivoltaïques qui assurent la pérennité, compétitivité et durabilité des exploitations françaises



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)

## Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

### Ce que dit la réglementation

« Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole. »  
Article L. 314-36, découlant de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

L'agrivoltaïsme est ainsi une réponse aux doubles enjeux nationaux agricoles et solaires, la France visant à la fois une multiplication par 3 de sa capacité de production via cette énergie d'ici 2030, ainsi que la mise en œuvre de solutions assurant la pérennité, la compétitive et la durabilité des exploitations.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

- 1 Poste électrique
- 2 Clôture
- 3 Puits pédonnéaires
- 4 Zone témoin (≤ 1ha)
- 5 Caméra
- 6 Tracteur
- 7 Eau de irrigation
- 8 Abri pour
- 9 Matériel agricole
- 10 Solar tracker



### L'encadrement légal de l'agrivoltaïsme

Les différents critères du nouveau décret sur l'agrivoltaïsme :

- > Taux d'occupation surfacique < 40% ;
- > Différence de rendement <= 10% ;
- > Surface non cultivable <= 10% de la surface clôturée ;
- > Zone témoin (<= 1ha) ;
- > Suivi agronomique ;
- > Durée des autorisations sur 40 ans, renouvelable 10 ans ;
- > Revenu agricole durable ;
- > Garantie de démantèlement.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)

## L'agrivoltaïsme comme réponse aux enjeux climatiques actuels et futurs

### Les conséquences directes du changement climatique sur les cultures

L'agriculture est particulièrement sensible aux aléas climatiques et les effets du changement climatique sont déjà visibles aujourd'hui. Le dérèglement climatique augmentera la fréquence des **phénomènes météorologiques extrêmes** (inondations, sécheresses...) et modifiera le régime des pluies, affectant fortement, selon les régions, la productivité agricole, et par conséquent la sécurité alimentaire.

Selon le GIEC, les **rendements des grandes cultures vont diminuer** sous l'effet du changement climatique (baisse moyenne de 0 à 2 % par décennie d'ici 2050).

Indicateur agroclimatique (valeurs médianes)	Actuel	Futur proche (2050)	Évolution
Pluviométrie annuelle	755	729	-26 mm
Température moyenne annuelle	13,38	14,83	+1,45°C
Déficit hydrique du 01/04 au 31/06	-76,5	-110,5	+34 mm
Nombre de jours stress thermique sur la période du 01/02 au 31/10 (T>25°C)	76	100	+24 j
1 <sup>er</sup> jour >25°C	29 Avril	19 Avril	-10 j
Jours de risque d'échaudage du blé/orge (T>25°C entre le 15 mai et le 30 juin)	15	22	+7 j

Le **stress thermique**, causé par la hausse des températures, entraîne une **augmentation de la morbidité et de la mortalité des animaux d'élevage**. Selon le CNIEL, en France, la mortalité des vaches laitières a augmenté de 24% entre 2003 et 2021.

### L'agrivoltaïsme comme une réponse à ces défis

L'agrivoltaïsme permet de répondre à la fois aux enjeux de transition énergétique, en développant l'énergie solaire et en apportant les bénéfices suivants à l'activité agricole :



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)

## Le projet agrivoltaïque de Rau

Depuis 2023, Verso Energy étudie la faisabilité d'implanter un parc agrivoltaïque sur la commune de Montans. Découvrez ci-dessous les principales informations du projet, dont la carte de la trame d'implantation du parc.

Le site de Montans a été sélectionné en raison des critères techniques, environnementaux, réglementaires et agricoles favorables à l'implantation d'un projet agrivoltaïque.



### Les chiffres clés

 **27,7 hectares**  
de ZIP (Zone d'Implantation potentielle)

 **13,6 Mwc**  
de puissance

 **7 994**  
foyers alimentés

 **fin 2024 - début 2025**  
Un dépôt prévu

### Les grandes étapes du projet



Pour en savoir plus, rendez-vous  
sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)

## Les bénéfices du projet agrivoltaïque de Rau

### Les enjeux du projet pour l'agriculteur

- › Optimiser l'outil à l'assolement de l'exploitant agricole existant (blé / colza / sorgho / luzerne) ;
- › Faciliter le passage des outils agricoles sur la parcelle ;
- › Améliorer la production agricole tout en assurant un revenu durable ;
- › Limiter l'évapotranspiration du sol et des plantes pour une meilleure gestion de l'eau ;
- › Assurer une protection des cultures lors de stades phénologiques critiques ;
- › Garantir l'adaptabilité de l'installation agrivoltaïque à diverses activités agricoles ;
- › Développer des pratiques agroenvironnementales vertueuses en zone vulnérable nitrate.



### Les opportunités pour le territoire



**Être acteur de la transition énergétique** : produire des énergies renouvelables localement permet de limiter le recours aux énergies fossiles mais également de s'adapter au changement climatique.



**Participer à la redynamisation des territoires** : l'agrivoltaïsme offre l'opportunité d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs tout en pérennisant leur production agricole. Comme d'autres énergies renouvelables, son développement crée également de nombreux emplois en région pour réaliser les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des fermes solaires...



**Bénéficier de retombées économiques directes et indirectes** : redevances fiscales, redevances locatives pour les terrains et chemins, recours à une sous-traitance locale, mesures d'accompagnement...



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet [www.projet-agrivoltaique-de-rau.fr](http://www.projet-agrivoltaique-de-rau.fr)

## Les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque

Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque, de nombreuses études sont réalisées par Verso Energy et des bureaux d'études indépendants et spécialisés. Etude d'impact environnemental, permis de construire, étude préalable agricole, dossier technique agricole... ces études et documents concourent à la demande d'autorisation qui sera instruite par les autorités compétentes (DDT, Autorité Environnementale, CDPENAF).

### L'étude préalable agricole : de quoi s'agit-il ?

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la prise en compte des enjeux agricoles dans le projet agrivoltaïque.

Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Elle inclut également des mesures de compensation collective pour consolider l'activité économique du territoire.

De cette manière, le projet agrivoltaïque se construit en étroite collaboration avec les agriculteurs du site.



### Découvrir l'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire

-  **Faune et flore** : Évaluation des espèces présentes, notamment protégées.
-  **Sols** : Impact sur la qualité des sols et l'érosion.
-  **Eau** : Effet sur les ressources en eau, y compris nappes phréatiques, rivières, zones humides.
-  **Paysage** : Intégration visuelle du projet dans le paysage local.
-  **Bruit et nuisances** : Analyse des nuisances sonores et autres impacts.
-  **Impacts cumulés** : Prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)



## Les réponses à vos premières questions

### Que se passe-t-il si les projets ne respectent pas les critères réglementaires de maintien d'une activité agricole durable ?

L'activité agricole au sein du parc agrivoltaïque sera contrôlée par l'administration à travers des suivis menés par des experts indépendants qui transmettront des rapports à l'administration. Si ce suivi révèle une non-conformité par rapport au dossier d'autorisation concernant l'activité agricole, l'autorité compétente peut exiger la mise en conformité de l'installation sous un délai de 6 mois maximum.

Si cette mise en conformité n'est pas effectuée dans le délai imparti, des sanctions peuvent être appliquées, incluant potentiellement le démantèlement de l'installation. En cas d'écart de production supérieur à 10% entre la zone agrivoltaïque et une zone témoin, la centrale photovoltaïque peut également perdre son autorisation d'exploitation et être soumise à une obligation de démantèlement.

A noter que la réversibilité des installations est une exigence de la loi pour les projets sous le régime de l'agrivoltaïsme.

### Quelle est la différence avec les projets photovoltaïques classiques au sol ?

Le photovoltaïque est la conversion directe de la lumière en électricité. Il utilise des panneaux solaires pour capter au maximum l'énergie solaire, généralement installés sur les toits ou dans des champs dédiés. L'agrivoltaïsme, en revanche, combine l'agriculture ET la production d'énergie solaire sur le même terrain.

Les deux approches coexistent ainsi pour un objectif commun : un avenir énergétique durable.

### Comment se passe le recyclage des panneaux ?

Une écotaxe est comprise à l'achat des modules photovoltaïques pour financer leur recyclage. Le recyclage des panneaux existe depuis plusieurs années et les techniques se sont améliorées. Aujourd'hui, plus de 94% du panneau est recyclé. C'est l'organisme SOREN (anciennement PV Cycle) qui prend en charge la fin de vie des panneaux, qui les collecte et procède au recyclage. Les usines de recyclage utilisent des techniques modernes, notamment le fil diamanté pour séparer les différentes couches des panneaux solaires. Cette technique a permis d'apporter une nette progression du taux de recyclage.

### Quelle est la durée d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque ?

Les installations agrivoltaïques sont autorisées pour une durée maximale de quarante ans. Au plus tard six mois avant l'échéance de l'autorisation, l'autorité compétente peut la proroger pour 10 ans lorsque l'installation présente encore un rendement significatif. Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :

- 1 - Le démantèlement** des installations de production, y compris l'excavation de toutes les fondations et installations enterrées ;
- 2 - La remise en état** des terrains, en garantissant notamment le maintien de leur vocation initiale ;
- 3 - La réutilisation, le recyclage, la valorisation ou à défaut l'élimination** des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

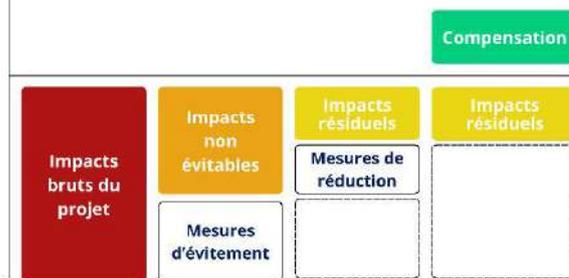


Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de Verso Energy !  
[verso.energy/qui-sommes-nous](https://verso.energy/qui-sommes-nous)



## Les mesures ERC

La séquence ERC est basée sur un socle juridique présent dans le Code de l'Environnement. L'objectif est de prévenir les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de corriger les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.



### Que veut dire ERC ?

- > Éviter
- > Réduire
- > Compenser

Hiérarchisées, ces trois étapes doivent être appliquées à **toutes les thématiques liées à l'environnement** : biodiversité, air, bruit, sol ou encore santé.



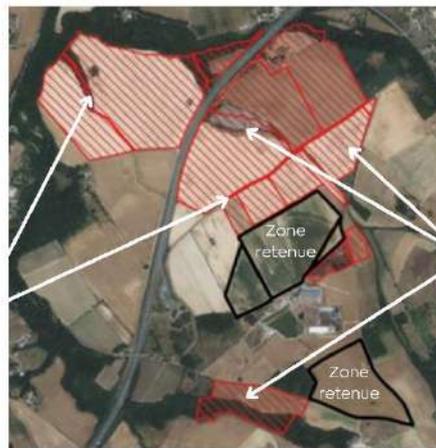
Des mesures d'éloignement ont été prises autour des milieux ou zones à enjeux notamment pour éviter les habitats naturels et les canalisations de gaz et s'éloigner des sentiers de randonnée.

### Éviter

En savoir plus sur le site du projet !  
[projet-agrivoltaïque-de-rau.fr](http://projet-agrivoltaïque-de-rau.fr)



## Mise en place de la mesure ERC sur le projet de Rau



### Réduire

Certaines parcelles ont été retirées du projet notamment sur la commune de Brens ; d'autres afin d'éviter certaines zones sensibles comme les plans d'eau et les zones humides.

### Compenser

## Les mesures d'accompagnement

Afin de renforcer le lien avec le territoire et de maximiser les retombées positives du projet agrivoltaïque, Verso Energy met en place plusieurs mesures d'accompagnement. Ces actions, allant du financement participatif aux initiatives pédagogiques, visent à favoriser l'intégration locale du projet tout en soutenant des objectifs communs de développement durable.

### Participation des citoyens au projet

Soucieux d'associer les acteurs et habitants du territoire au projet, Verso Energy entend mettre en place un financement participatif des citoyens.

Le financement participatif sera ouvert via une plateforme dédiée et permettra de bénéficier d'un prêt rémunéré à la société porteuse du projet.



### Soutenir les projets locaux

Afin de construire un projet qui s'inscrit dans le territoire, Verso Energy est actuellement en discussion pour un mécénat auprès de l'association pour la Sauvegarde de l'Église Saint-Martin.



### Les retombées locales

La puissance prévisionnelle de 13,6 Mwc, rapportée à un impôt de 3 394 € / MW, permet d'estimer les montants potentiels des retombées locales.



### Les mesures pédagogiques

Dans le cadre de la construction et l'exploitation du projet agrivoltaïque, Verso Energy pourra organiser des visites scolaires sur le site de la centrale.

Des panneaux explicatifs du fonctionnement de la centrale pourront être installés aux abords du site.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet du projet !  
[projet-agrivoltaïque-de-rau.fr](http://projet-agrivoltaïque-de-rau.fr)

